

Montréal, le 11 novembre 2022

VIA LE SDÉ

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Nicolas Dubé
Associé

Ligne directe : 514-392-9432

Télec. : 514-878-1450

nicolas.dube@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste n° : 65322

Objet : Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable et de 1000 MW d'énergie éolienne d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** »)
Dossier de la Régie : R-4207-2022
Notre dossier : L154240004

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et fait suite aux commentaires du Distributeur sur la demande d'intervention de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l' « **AQPER** »).

Dans un premier temps, l'AQPER tient à s'excuser de ne pas avoir été en mesure de déposer sa réponse aux commentaires du Distributeur avant midi aujourd'hui. L'AQPER soumet respectueusement à la Régie que ce léger retard n'a aucun impact sur le cheminement du présent dossier et sur les parties au dossier, et demande donc à la Régie de bien vouloir recevoir sa réponse.

Le Distributeur indique dans ses commentaires que la demande d'intervention de l'AQPER est large, peu ciblée et qu'elle ne fait état d'aucune préoccupation particulière. L'AQPER tient à préciser qu'elle représente dans le cadre du présent dossier les intérêts de 22 producteurs privés d'électricité établis au Québec, lesquels sont tous susceptibles de participer aux appels d'offres qui seront lancés par le Distributeur. Qui plus est, les membres producteurs représentés au présent dossier par l'AQPER gèrent une puissance installée au Québec de plus de 4 250 MW. L'AQPER représente ainsi la majorité de la production indépendante d'énergie renouvelable répondant aux besoins du Québec.

L'AQPER représente également dans le cadre du présent dossier un nombre important de fournisseurs et d'entreprises de services qui seront appelés à être des acteurs importants dans le cadre des prochains appels d'offres (A/O2022-01 et A/O 2022-02).

C'est dans ce contexte que les membres de l'AQPER souhaitent pouvoir questionner le Distributeur sur sa preuve, et ce, afin d'être en mesure d'identifier avec précision les préoccupations et les potentiels enjeux qui découlent de la preuve déposée par le Distributeur. Il est donc primordial pour l'AQPER qu'elle puisse intervenir au présent dossier afin de pouvoir questionner le Distributeur sur les sujets qu'elle a clairement identifiés dans son intervention.

L'AQPER tient à souligner que le Distributeur a déposé sa preuve le 26 octobre dernier et que les membres de l'AQPER représentés au présent dossier ne disposaient que jusqu'au 4 novembre pour se concerter afin d'arrimer leurs préoccupations, ce qui s'est avéré impossible à réaliser dans le délai imparti. À cet égard, et tel qu'expliqué plus amplement ci-après, soulignons que le contexte actuel a grandement évolué depuis le dépôt par le Distributeur de sa preuve dans le cadre de la phase 3 du dossier R-4110-2019 et que par conséquent la preuve déposée par le Distributeur soulève des enjeux potentiellement différents que ceux identifiés par l'AQPER dans le cadre du dossier R-4110-2019.

Le Transporteur affirme également que la volonté de l'AQPER de mieux comprendre le mécanisme de classement des offres aux étapes 2 et 3 est un enjeu ayant fait l'objet de plusieurs questions lors de la phase 3 du dossier R-4110-2019 et que l'AQPER avait tout le loisir, à ce moment, de poser ses questions. À cet effet, l'AQPER tient à souligner que le contexte a grandement évolué depuis les audiences de la phase 3. Tout d'abord, il faut rappeler que les appels d'offres du présent dossier sont significativement plus importants. L'importance des volumes ainsi que le court délai pour répondre aux appels d'offres crée une charge plus importante pour les soumissionnaires qui implique des investissements en temps, en ressources humaines et en dépenses de toute sorte. L'expérience des récents appels d'offres jumelées au fait que les volumes plus importants auront de toute évidence une incidence importante sur l'implication de certains éléments considérés lors des étapes 2 et 3 du processus de sélection. Cela est particulièrement vrai pour les coûts d'intégration au réseau de Transport. Selon la compréhension de l'AQPER, l'incertitude liée au manque de transparence du processus de sélection lors de l'étape 3 représente un risque qui se traduit en coût pour les soumissionnaires potentiels. Ce coût supplémentaire pourrait inciter certains soumissionnaires potentiels à ne pas participer aux appels d'offres ce qui va à l'encontre de l'intérêt des consommateurs puisqu'il y aura moins de compétition. Cette situation est exacerbée par les bris dans les chaînes d'approvisionnements chez les équipementiers qui augmentent les coûts, les contraintes et les délais.

Finalement, avec les changements organisationnels d'Hydro-Québec annoncés récemment où l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des actifs de production, de transport et de distribution, se retrouvent sous la direction d'une seule unité administrative¹, et dans le contexte où Hydro-Québec dans ses activités de production puisse participer aux appels d'offres, il est essentiel que le processus de sélection, qui inclut les contraintes d'exploitation du réseau de transport, soit le plus transparent possible.

¹ Description de la Vice-présidence exécutif, chef de l'exploitation et de l'expérience client (<https://www.hydroquebec.com/a-propos/gouvernance/equipe-direction.html>)

Compte tenu de ce qui précède, il est essentiel que la Régie permette un débat sur le fonds entourant le mécanisme de sélection sur toutes les étapes des appels d'offres qui sont d'une ampleur historique. Une plus grande transparence du processus de sélection aura pour effet d'augmenter le nombre de soumissionnaires et d'améliorer la qualité des offres reçues, et ce, à l'avantage des clients québécois. Un plus grand niveau de transparence assure une prévisibilité fort appréciée chez les membres de l'AQPER.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Me Nicolas Dubé

ND/nd